

Index AI : PRE01/605/2012
10 December 2012

Afghanistan. Nouvel assassinat d'une responsable de la condition féminine

L'assassinat d'une haute fonctionnaire dans l'est de l'Afghanistan montre à quel point il est urgent de mettre en place une meilleure protection pour les défenseurs des droits des femmes dans le pays, a déclaré Amnesty International.

Nadia Sidiqi, qui occupait les fonctions de directrice du département de la Condition féminine de la province de Laghman (est de l'Afghanistan), a été tuée par des hommes armés non identifiés le 10 décembre au matin alors qu'elle se rendait à son bureau. La femme qui l'avait précédée à ce poste, Hanifa Safi, avait été tuée dans un attentat à la bombe en juillet 2012. Aucun des deux attentats n'a été revendiqué.

« Ce nouvel assassinat montre à quel point il est nécessaire que les autorités fournissent une protection appropriée aux femmes qui luttent avec courage pour leurs droits en Afghanistan, a déclaré Horia Mosadiq, chercheuse sur l'Afghanistan à Amnesty International, qui se trouve actuellement à Kaboul pour rencontrer des militantes des droits des femmes venues de tout le pays.

« Cet assassinat est tout sauf un acte de violence isolé. L'incapacité des forces de sécurité à protéger correctement cette femme et les autres responsables défendant les droits des femmes est d'autant plus inadmissible que la personne qui occupait précédemment le poste de Nadia Sidiqi a elle-même été assassinée il y a quelques mois seulement.

« L'impunité est de mise pour les violences contre les femmes perpétrées en Afghanistan, où les auteurs d'atteintes aux droits humains sont rarement amenés à rendre compte de leurs actes. Nous demandons au gouvernement d'ouvrir immédiatement une enquête indépendante sur l'assassinat de Nadia Sidiqi et de renforcer les mesures de protection en faveur des représentantes du ministère de la Condition féminine.

« Le gouvernement doit par ailleurs faire appliquer de manière systématique la loi relative à l'élimination de la violence contre les femmes. Adopté en 2009, ce texte qui punit le mariage forcé, le viol et les violences contre les femmes n'est appliqué que de façon sporadique. »